



# LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

*Agréée par l'ordonnance ministérielle N°530/0273 du 10 Novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991*

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)*

---

## APPEL URGENT

1. Au cours de sa réunion ordinaire de ce lundi 17 avril 2006, le Comité Exécutif de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA a appris avec consternation la séquestration d'une trentaine de journalistes et des défenseurs des droits humains, dont deux observateurs de la Ligue Iteka, Ernest Nkurunziza et Furahisha Nzisabira, qui participaient à une conférence de presse organisée par l'Honorable Mathias Basabose à sa résidence à partir de 15h.
2. La ligue Iteka est fortement préoccupée par le sort de ces professionnels des media et défenseurs des droits humains encerclés par des éléments de la police nationale et du service national de renseignement.
3. La Ligue Iteka apprend aussi que d'autres journalistes qui s'étaient rendus sur les lieux pour s'enquérir de la situation ont été molestés par la police, dont une journaliste, Chantal Gatore, de radio Isanganiro qui a été brutalisée et conduite à l'hôpital.
4. Face à cette situation inquiétante, la Ligue Iteka condamne avec énergie :
  - Les mauvais traitements, inhumains et dégradants à l'endroit des journalistes et défenseurs des droits humains qui exerçaient normalement leur métier.
  - La violation flagrante de la constitution (art.31<sup>1</sup> ; art.39<sup>2</sup> en ses alinéas 1 et 2) et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art.19<sup>3</sup>)

---

<sup>1</sup> La liberté d'expression est garantie. L'Etat respecte la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion.

<sup>2</sup> Nul ne peut-être privé de sa liberté, si ce n'est conformément à la loi, alinéa 1

Nul ne peut être inculpé, arrêté, détenu ou jugé que dans les cas déterminés par la loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés.

<sup>3</sup> Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière les informations et les idées par quelques moyens que ce soit

**Pour cela la Ligue Iteka demande :**

**1 Au Gouvernement :**

- De libérer immédiatement et sans conditions toutes les personnes séquestrées abusivement;
- De respecter ses propres engagements constitutionnels et d'autres pris dans la ratification des instruments internationaux de protection des droits humains ;
- Garantir et sauvegarder les acquis en matière liberté de presse, d'expression et d'opinion ;
- D'honorer son engagement de ne pas museler la presse et d'opprimer les journalistes.

**2 À la société civile et aux media:**

- De ne pas céder aux intimidations et de continuer à informer le peuple burundais
- De rester solidaires en ces moments difficiles et de revendiquer inlassablement le libre exercice de leurs droits ;

**3 A la communauté internationale**

- De suivre de près la situation préoccupante de ces personnes séquestrées ;
- D'user de leur influence pour amener le Gouvernement à promouvoir l'espace de dialogue et d'expression au Burundi.

**Fait à Bujumbura, le 17 Avril 2006**

**Pour la LBDH ITEKA**

**Jean-Marie Vianney KAVUMBAGU**

**Président**